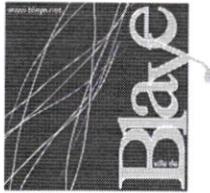


2017/



Mairie de Blaye

DECISION N° D/2017/143

Relative à la passation de marchés publics de travaux
Travaux dans les bâtiments communaux

Le Maire de BLAYE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122-22 alinéa 4,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 15 avril 2014, accordant délégation de pouvoir au maire pour agir en son nom dans les domaines précisés à l'article L 2122.22 du code précité,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 3 novembre 2015, portant modification de la délibération du 15 avril 2014,

Vu le montant des prestations et les crédits ouverts au budget,

DECIDE

Article 1er : De passer des marchés publics pour des travaux dans les bâtiments :

- Lot n°1 : Menuiserie : société TOWBAZ domiciliée 7 rue Condorcet 33310LORMONT pour un montant de 33 390,99 € HT
- Lot n°2 : Peinture : société CHARBONNIER DECO domiciliée 30 CD 133 33390 BLAYE pour un montant de 11 114,00 € HT
- Lot n°3 : Sol : société NOVATIO domiciliée 30 rue Joseph Bonnet 33100 BORDEAUX pour un montant de 20 850,00 € HT
- Lot n°4 : Store : société TOWBAZ domiciliée 7 rue Condorcet 33310LORMONT pour un montant de 704,72 € HT
- Lot n°5 : Visiophonie : société GD ELECTRIC domiciliée chemin de Brousse Le Bocage Lot n° 1 33270 BOULIAC pour un montant de 18 865,56 € HT
- Lot n°6 : VMC : société AIR ACTION domiciliée 16 avenue Georges Brassens 33240 PEUJARD pour un montant de 8 857,60 € HT

Article 2 : Les crédits nécessaires au paiement des prestations seront prélevés au budget principal : chapitre 21 articles 21312-21311-2138.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 4 : Monsieur le Maire de la ville de BLAYE est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à :

- Monsieur le Sous Préfet de BLAYE
- aux intéressés

et portée à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil municipal.

Fait à BLAYE, le 21/06/2017.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-Préfecture le 21/06/17
Identifiant de télétransmission : 033-21330058500014-
20170102-52659-AU-1-1

Par délégation du Maire,
Le 1er Adjoint(e),

Monsieur Francis RIMARK

